

Mise en place de permanences sociales



Les permanences sociales débuteront à partir du mercredi 9 septembre 2020.

Un travailleur social est à la disposition des habitants pour toute question concernant les droits et les démarches, ainsi que pour un accompagnement lors de difficultés (logement, budget...). Il pourra également vous aider dans vos démarches administratives dématérialisées.

Les permanences auront lieu dans la Salle du Conseil de la Mairie, **le mercredi matin, une semaine sur deux** (semaines impaires) **et UNIQUEMENT sur rendez vous.**

Amélie GERAUD, maire-adjointe en charge de l'Action sociale, est Conseillère en Economie Sociale Familiale. Elle vous recevra en toute confidentialité sur rendez-vous, **en appelant la mairie au 05 61 84 95 05.**

